



Demande de raccordement aux réseaux Eau et/ou Assainissement (terrain non viabilisé)

Service de l'Eau et de l'Assainissement
Place Carladès
15800 VIC-SUR-CERE
Tél. : 04 71 47 04 74
E-mail : contact@carlades.com

Nature de la demande :

- Création / modification de branchement Eau potable
 Création de branchement Eaux usées et/ou Eaux pluviales

Document à retourner à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès daté et signé

Pièces à fournir :

- un **plan cadastral** (à télécharger sur www.cadastre.gouv.fr ou à demander au service du cadastre)
- un **plan de situation ou une photo** en indiquant l'emplacement de la maison et l'emplacement souhaité du compteur et du branchement d'eau potable, ainsi que les éventuelles servitudes de passage.

⇒ Contact / Bureau d'études/ autres

Société : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : N° _____ Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

⇒ Lieu où le branchement doit être réalisé :

N° du Permis de Construire (le cas échéant) : _____

Adresse : N° _____ Rue : _____

Usages : Maison d'habitation Habitat collectif Commerce Industries Bureaux
 Arrosage Espaces verts Incendie

Besoins en eau : Nombre de logements : _____

Devis / Facture à adresser à :

Même adresse Maître d'œuvre Autre :

Société : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Mail : _____

N° téléphone : _____

Abonnement à l'eau potable à :

Même adresse Autre :

Société : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Mail : _____

N° téléphone : _____

Fait à _____, le _____
Signature,

L'abonné est réputé responsable du paiement des factures jusqu'à la date de demande de résiliation ou de mutation de l'abonnement (imprimés disponibles sur demande).

Les dispositions particulières applicables (tarifs, règlements, modalités d'organisation et de facturation) sont arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire. L'abonné s'engage à se conformer en tous points au règlement du service de l'eau et de l'assainissement.